



Communiqué de presse
Fribourg, le 8 avril 2019

Loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA)

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale soutient un compromis équilibré, équitable et durable

Pour la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) constitue une réponse adéquate et équilibrée aux nouvelles exigences internationales en matière de fiscalité des entreprises. Il s'agit d'une solution adaptée tant aux collectivités publiques qu'au maintien de la compétitivité économique de la Suisse. Son volet social lui permet par ailleurs d'assurer un financement additionnel à une AVS confrontée à d'importants défis démographiques.

La RFFA marque un tournant important dans la politique fiscale de la Suisse. En supprimant les statuts spéciaux, elle place toutes les entreprises à égalité devant l'impôt et se met ainsi en conformité avec les nouveaux standards internationaux en matière de fiscalité des entreprises. La réforme offre un cadre juridique stable et clarifié, conditions indispensables pour consolider notre économie et l'emploi. La fiscalité induite par ce projet reste compétitive sans excès et permet d'éviter des délocalisations.

Le parlement a corrigé les excès de la RIEIII, rejetée dans les urnes en 2017. Le projet RFFA constitue une réforme équilibrée. Il répond aux attentes des cantons et des communes qui bénéficieront de compensations importantes de la part de la Confédération. La souveraineté fiscale des cantons est préservée et les prévisions de la Confédération permettent de tabler sur des recettes fiscales stables à moyen et long termes. Outre la vitalité et l'attractivité économiques, la réforme consolide également la solidarité intergénérationnelle grâce au financement additionnel de l'AVS. Depuis 2014, les cotisations ne suffisent plus à payer les rentes. En 2018, le fonds AVS a enregistré une perte dépassant le milliard de francs. Avec une contribution supplémentaire consentie par les entreprises, les assurés et la Confédération, le projet permet d'alimenter chaque année l'AVS de deux milliards de francs supplémentaires et de consolider nos rentes durant la prochaine décennie.

Particulièrement tournée vers l'innovation, la Suisse occidentale va gagner en attractivité, grâce aux nouvelles réglementations visant à promouvoir la recherche et le développement. Les bénéfices provenant d'inventions pourront faire l'objet d'une imposition réduite dans les cantons par le biais du système des patent box. Ces aménagements sont limités, tout comme sont réduites les déductions en matière d'imposition des dividendes.

Les cantons membres de la CGSO apportent un soutien résolu à cette réforme. Ils la considèrent juste et équilibrée, indispensable à la prospérité économique et à la solidarité sociale. Elle renforce la situation des PME, tout en garantissant l'attractivité de la Suisse pour les grands groupes. La vitalité économique, la capacité d'innovation et la force entrepreneuriale de la Suisse occidentale – deuxième pôle économique du pays – ont besoin d'un cadre fiscal à la fois compétitif et en phase avec les exigences internationales.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGSO appelle à voter oui à la RFFA le 19 mai prochain.

Renseignements complémentaires:

Roberto Schmidt, Conseiller d'Etat, Président de la CGSO, 079 220 32 29